

COMMUNE DE CRESUZ



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16 MAI 2018, A 19H.30 A LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC) A CRESUZ

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 16 mai 2018, à 19h30

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Jean-Claude Reymond-Joubin Syndic

Présents : 36 personnes (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Mmes Christiane Vial, caissière et Sabrina Negrini, secrétaire).

M. le Syndic ouvre la séance en nous souhaitant la bienvenue à cette assemblée communale des comptes. Il demande à Mme Anne-Sophie Aeby (1) et M. Samuel Beaud (2) de fonctionner comme scrutateurs :

Scrutatrice 1 : 19 personnes

Scrutateur 2 : 17 personnes

M. le Syndic salue particulièrement M. Didier Bütikofer, ancien Syndic ainsi que les personnes qui participent pour la première fois à une assemblée communale. Il excuse l'absence de Mme Fiona Bradford, Dr. Pierre Bonfils, M. Jean-Jacques Tornare, M. Alphonse Jaquet, Mme Françoise Eggertswyler, M. Daniel Borcard et M. Benjamin Aeby.

M. le Syndic relève que la présente Assemblée a, selon l'art. 12 de la Loi sur les communes (LCom), été convoquée par insertion dans la Feuille officielle n° 18 du 4 mai 2018, envoi d'une convocation individuelle et affichage au pilier public.

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles au bureau communal dix jours avant sa tenue.

Cette assemblée est enregistrée par la secrétaire pour les besoins de la rédaction du procès-verbal. De plus, pour la bonne tenue des débats, M. le Syndic demande à chaque intervenant de s'annoncer en citant son nom lorsqu'il prend la parole.

Tractanda

Le Conseil communal n'a pas reçu de demandes écrites particulières pendant le délai légal avant l'assemblée.

L'ordre du jour ne soulève aucune question. La séance aura lieu selon les points proposés et acceptés.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2017
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et disponible sur le site internet de la commune)

2. Comptes 2017
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Fiduciaire
 - 2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Planification financière
4. Route des Planches (section Rte des Roches – Ch. Louis-Ruffieux) - Réfection superstructure et revêtement - rapport de la commission financière – approbation
5. Crédit complémentaire pour la rénovation du réservoir de l'Esserté – rapport de la commission financière – approbation
6. Crédit relatif à l'adduction d'eau au Chemin de la Pereyre – rapport de la commission financière – approbation
7. Crédit relatif à la mise en conformité des installations de la STAP de la Boverasse – rapport de la commission financière – approbation
8. Crédit relatif à la mise en place d'un collecteur EU-EC au Chemin Louis-Ruffieux 10 - rapport de la commission financière – approbation
9. Approbation de la modification du Règlement scolaire
10. Approbation des statuts suite à l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF)
11. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2017

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2017 ne sera pas lu, étant publié dans le livret de convocation et sur le site Internet communal. En outre, il a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée, qui l'approuve, à l'unanimité, par main levée. Des remerciements vont à son auteure, Mme Brigitte Aebischer, secrétaire communale ad interim, pour sa rédaction.

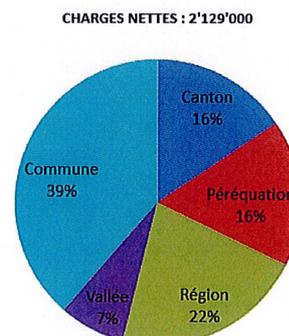
2. Comptes 2017

2.1 Comptes de fonctionnement

Avant de présenter les comptes, M. le Syndic précise que l'année 2017 était une année particulière. Il y a eu des rattrapages d'impôts, ce qui a provoqué un revenu extraordinaire. Cela n'explique pas la bonne situation de la commune. Un citoyen a changé de travail et ses revenus ont fortement augmenté, spécialement pour l'année 2017, ce qui explique également le paiement d'impôts supplémentaires et donc la situation que Mme C. Vial, caissière communale, va expliquer. Il lui laisse la parole.

Avant de parler des revenus, les charges liées sont présentées dans ce tableau récapitulatif. Nous nous rendons bien compte de ce qu'il reste à la commune une fois toutes les charges obligatoires payées.

C. Vial précise que pour toutes ces charges, les budgets ont été tenus, aucun dépassement n'a été fait.



Le Conseil communal a décidé d'apporter des amortissements supplémentaires pour un montant d'environ CHF 747'000.00. En 2016, les amortissements s'élevaient à environ CHF 103'000.00. Le détail se trouve dans le tableau ci-après. Certains postes ont été ramenés à CHF 1.00.

Le patrimoine administratif est présenté afin de se rendre compte à quoi correspondent ces amortissements supplémentaires. Aucun changement pour l'assainissement des buttes de tir étant donné que nous attendons encore une subvention.

Le patrimoine a légèrement diminué pour 2017. Toutefois il faut savoir qu'il y a eu pour environ CHF 855'000.00 d'investissements et des amortissements pour env. CHF 880'000.00.

2.1. Résultat du fonctionnement

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017
Amortissements supplémentaires :	102'976.80	0	747'721.40
Routes	51'451.95		115'185.40
Adduction eau potable	0.00		36'603.45
Canalisations, STEP	0.00		89'367.45
Révision du PAL	0.00		39'577.75
Nouvelle mensur. cadastrale	3'820.00		3'445.20
Assainissement butte tir	20'817.20		0.00
Elaboration PIEP	46.00		17'988.40
Ouvrage prot. chutes pierres	144.00		22'458.10
Ouvrages endiguements	8'072.80		0.00
Bâtiments (administr.-Chaumaine)	6'354.45		417'998.65
Abri PC	12'270.40		0.00
Forêts	0.00		5'097.00

Patrimoine administratif

	Valeur 2016	Valeur 2017
Ouvrages génie civil – routes	200'000	300'000
Adduction eau	514'215	600'000
Canalisations, step – épuration	1'477'175	1'700'000
Révision du PAL	103'167	90'000
Assainissement butte de tir, démolition cibles	20'000	20'000
PIEP	2'000	1
Ouvrage protection chute de pierres	1'000	1
Bâtiments (administration, chalets alpages ...)	430'000	50'000
Colonie la Chaumaine	36'900	1
Total du patrimoine y c. valeurs à Fr. 1.-	2'784'471	2'760'016
Total net des investissements en 2017		855'545
Amortissements 2017 et produits		880'000
Résultats = diminution du patrimoine au bilan		24'455

M. le Syndic intervient. L'idée derrière ce mécanisme est que, comptablement, l'Etat oblige les communes à faire des amortissements. Ils sont calculés sur notre patrimoine. Chaque année, lorsque nous investissons, le canton nous demande d'amortir. Par conséquent, nous ne contrôlons rien, c'est obligatoire. Avec le système présenté, nous anticipons ce que l'Etat va demander. Depuis quelques années, sitôt que l'Etat nous demande d'amortir, nous les informons que les postes sont déjà à CHF 1.00 et que nous n'avons plus à amortir. Ceci, afin d'anticiper ce que l'avenir nous réserve. Avec ce système d'amortissements supplémentaires, nous diminuons au fur et à mesure, selon nos possibilités, les charges.

C. Vial complète en informant quelles attributions ont été faites aux réserves. En 2016, nous avons mis un montant de CHF 430'000.00 et cette année, un montant de CHF 1'810'000.00 a été attribué aux réserves. Certaines réserves ont été touchées et d'autres non. Voir le tableau ci-après.

Pour la péréquation cantonale, nous avons ajouté CHF 350'000.00 et CHF 150'000.00 pour la péréquation régionale.

Le tableau des réserves est présenté. En vert, il s'agit des comptes modifiés dans les comptes 2017. Certaines réserves sont obligatoires (PC, eau potable, épuration) et d'autres non. Les réserves non obligatoires pour l'eau potable et les canalisations ont été augmentées. Une autre réserve qui s'appelait bâtiment école, avait été créée pour la nouvelle école à Charmey, où il était question de faire une association de communes. Comme il ne s'agit plus que d'une entente, nous n'avons pas eu besoin de ce montant et il a été décidé de changer son nom et de l'appeler « réserve bâtiments ». Les frais pour le complexe scolaire iront dans le compte de fonctionnement.

2.1. Attribution aux réserves et Résultat du fonctionnement

	Comptes 2016	Comptes 2017
Attribution réserves	430'000.00	1'810'000.00
Révision du Pal	30'000.00	0.00
Réseau eau potable	0.00	75'000.00
Canalisations eaux usées	0.00	325'000.00
Bâtiments (remplace bâtiment école)	0.00	910'000.00
Péréquation cantonale	250'000.00	350'000.00
Péréquation régionale	150'000.00	150'000.00
Résultat : Bénéfice	7'244.15	25'347.21

Réserves au bilan

	Valeur 2016	Valeur 2017
Réserve obligatoire PC	118'150	118'150
Réserve obligatoire eau potable	10'893	13'316
Réserve obligatoire épuration	172'541	238'087
Réserve réfection des routes	150'000	150'000
Réserve réseau eau potable	25'000	100'000
Réserve canalisations eaux usées	175'000	500'000
Réserve bâtiment école- bâtiments	90'000	1'000'000
Réserve révision du PAL	90'000	90'000
Réserve péréquation cantonale	1'250'000	1'600'000
Réserve péréquation régionale	600'000	750'000

M. le Syndic intervient et précise qu'il y a deux catégories de réserves. Celles où nous pouvons décider et les autres. Les deux chapitres concernés doivent s'autofinancer. Les investissements pour des travaux concernant ces chapitres doivent être payés par les taxes perçues (eau potable, déchetterie...). Ce sont les lois cantonales qui nous demandent cela. Cela signifie également que nous ne pouvons pas effectuer des travaux à hauteur de 3 millions sans augmenter les taxes, malgré le bénéfice actuel de la commune.

Les réserves sont faites pour des projets futurs (entretien des routes ou autre chose), même qu'à ce jour nous n'avons pas d'investissement prévu pour les routes.

Il prend comme exemple la réserve bâtiments. Aujourd'hui, nous savons qu'un projet existe (La Chaumine). Dans cette réserve, nous avons 1 million de prévu. Lorsque les citoyens devront voter pour les travaux de la Chaumine, peu importe le montant, le total sera diminué d'un million grâce à cette réserve. Si la demande ne passe pas, ce montant sera investi ailleurs. Cette réserve avait comme nom « réserve bâtiment école » parce qu'elle devait financer la participation de Crésuz pour la nouvelle école à Charmey. Or, comme il a été décidé de partir sur une entente intercommunale (et non une association) pour la construction du nouveau complexe scolaire, c'est Val-de-Charmey qui paie l'investissement et les autres communes financeront leur participation par les frais financiers. Voilà la raison pour laquelle le nom de cette réserve a été changé.

Les deux dernières réserves « péréquations » sont relativement hautes. Il s'agit de la péréquation financière où la commune de Crésuz participe pour un montant d'environ CHF 350'000.-. Nous recevons environ CHF 4'000.-. Ces calculs dépendent du potentiel fiscal des communes.

M. le Syndic donne un exemple : lorsque nous avons une augmentation des revenus. Le montant de la péréquation de la même année ne change pas. La péréquation n'augmentera que quelques années plus tard. C'est le même principe si les revenus diminuent. La péréquation ne diminuera que quelques années plus tard. D'où cette réserve extraordinaire que la commune fait. Y a-t-il des questions ?

Comme chaque année, M. le Syndic fait une analyse du bilan ainsi que de l'évolution des liquidités. Voir tableau ci-contre :

En vert : Les liquidités sont ce que la commune a aujourd'hui en cash. Depuis 2011, elles n'ont fait qu'augmenter. Le pic de 2017 est le résultat des revenus extraordinaires reçus (non prévisible).

En bleu : Les débiteurs sont les factures encore ouvertes et donc il s'agit d'argent que nous devons recevoir.

En violet : En plus des deux postes précédents, nous avons placé de l'argent sur un compte épargne. Ce montant s'ajoute encore.

La commission financière s'est demandée s'il était normal, avec autant de liquidités, d'avoir fait un prêt en avril 2017 ?

Le tableau ci-contre démontre l'évolution des liquidités par rapports aux engagements financiers.

En rouge : Le total de nos charges.

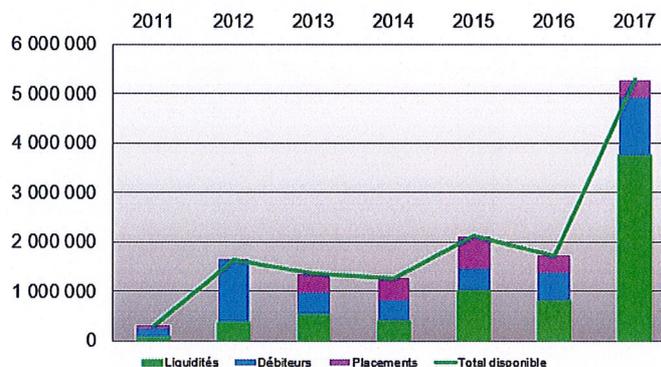
En bleu : Les emprunts bancaires. Les communes font des emprunts bancaires. Environ 80-85 % des communes ont une dette par habitant.

Depuis 2011, la courbe des emprunts bancaires descend et remonte en 2016.

La réserve pour la péréquation financière (jaune), ce chiffre transmis par le canton, est de 2 millions. C'est ce que la commune

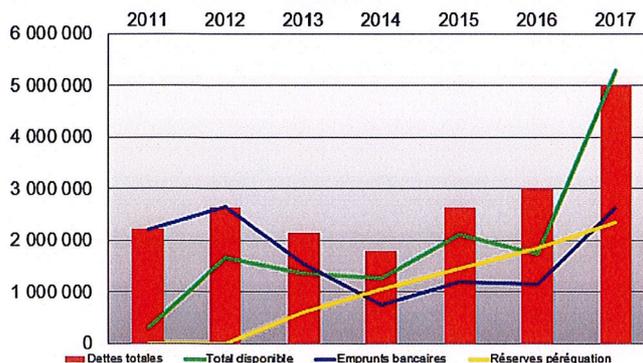
2.1 Brève analyse du bilan

Evolution des liquidités



2.1 Brève analyse du bilan

Evolution des liquidités par rapports à nos engagements financiers



devra payer au canton à un moment donné. Cette réserve est volontaire, très peu de communes ont eu l'autorisation de la faire.

Une explication est donnée avec des chiffres cette fois-ci.

Au 31 décembre 2017, la commune dispose de CHF 4'111'165.- de liquidités. Les réserves à cette même date sont de CHF 2'350'000.-. La commune a donc à disposition CHF 1'761'165.-. Le total des investissements votés mais pas encore terminés s'élève à CHF 1'087'000.-. Le total des investissements votés et non commencés s'élève à CHF 110'300.-. Le total des investissements demandés ce soir avec un financement par la trésorerie (pas encore voté à cette heure) s'élève à CHF 218'000.-. Il reste donc au final à la commune CHF 345'665.-. Au total des courses, nous tenons la route ! Etant donné qu'il n'y a pas de question, la parole est donnée à Mme Vial.

Bilan détaillé

En millier de Fr.	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Disponibilité, débiteurs et placements	1'641	1'361	1'266	2'110	1'722	5'275
Actifs transitoires	483	437	245	241	315	188
Patrimoine administratif	1'999	1'936	1'881	2'107	2'784	2'760
Total actif	4'123	3'734	3'392	4'458	4'821	8'223
Créanciers	215	284	202	229	195	211
Dettes à court terme	476	0	0	0	0	0
Dettes à long terme	2'173	1'546	752	1'193	1'143	2634
Fonds Macheret	82	81	81	80	81	82
Passifs transitoires et provisions pertes s/déb.	78	93	64	112	73	64
Réserves	460	1'075	1'608	2'204	2'682	4'560
Fortune	639	655	685	640	647	672
Total passif	4'123	3'734	3'392	4'458	4'821	8'223

Engagements hors bilan : engagements statutaires

Engagements envers :	Comptes 2016	Comptes 2017
Association du CO de la Gruyère	282'061.00	326'052.00
Association Régionale de la Gruyère ARG	- 838.66	- 10'054.91
Réseau Santé Social de la Gruyère - hôpital de Riaz	18'732.00	0.00
Total des 3 engagements	299'954.34	315'997.09

Elle présente le tableau ci-dessus du bilan détaillé. Nous pouvons constater que le bilan a augmenté de 3,5 mios. Une petite précision par rapport au prêt de 1,5 mio reçu en avril 2017 pour les travaux à la route des Roches et la liaison Longchamp-Pra Derrey. Lors de la demande d'emprunt, nous ne savions pas que nous allions recevoir un tel montant d'impôt.

Elle présente les engagements hors bilan (voir tableau ci-dessus) que la commune a envers différentes associations. Actuellement il n'y a plus qu'un montant pour le CO de la Gruyère. Par exemple, si celui-ci devait faire faillite, la commune devrait payer CHF 326'052.00. L'augmentation par rapport à 2016 est due au CO de Riaz. L'année prochaine, il y aura certainement encore une augmentation.

Pour l'ARG, nous n'avons plus rien, le montant est en notre faveur. Pour le dernier point, il n'y a plus rien non plus. Il s'agissait du prêt pour la rénovation de l'hôpital de Riaz qui a été remboursé en totalité.

2.2 Comptes des investissements

La liste des investissements totalement terminés est présentée par C. Vial ainsi que les investissements en cours (voir tableaux ci-dessous) :

Investissements terminés

Projets	Coût total	Budget	Prêt
Réfection de la Route des Roches (routes, eau potable et canalisations) y compris étude (TTC) – subvention ECAB (13'512.40)	854'081.40	1'200'000	1'000'000
Réfection Route des Planches (TTC)	121'770.00		
Récupération TVA s'épuration	- 29'274.10		
Divers collecteurs	5'442.95		
Taxes raccordement eau et épuration	- 26'078.80		
Déplacement conduite art.714	37'609.15	35'000	
Ouvrage protection chutes de pierre – Tremblex – subventions	33'014.00 - 11'554.90	40'000	

Investissements en cours

Projets	Coûts au 31.12.2017	Budget	Solde à disposition
Etude passage piétons et limitation de vitesse à la route cantonale	6'685.20	85'000	78'314.80
Elaboration du PIEP	18'035.40	20'000	1'964.60
Adduction eau et collecteur Liaison Longchamp – Pra Derrey, TTC	65'450.25	540'000	474'549.75
Révision du PAL - Subvention	168'849.55 - 2'220.00	270'000	103'370.45
Rénovation du réservoir Esserté	12'789.00	80'000	67'211.00
Renouvellement du cadastre y compris achat et vente de terrains (conventions)	136'431.50	170'000	33'568.50
Etude et réfection Route des Petits Monts	5'097.00	140'000	134'903.00
Etude transformation La Chaumine	76'781.45	270'000	193'218.55

Au final, pour les investissements terminés, la commune s'en sort mieux que ce qui a été budgétisé.

L'investissement en vert est celui qui a fait l'objet d'un prêt. Tous les autres sont financés par la trésorerie.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, C. Vial présente le compte des investissements.

INVESTISSEMENTS		Budget 2017		Comptes 2017		
		en Sfr.	charges	produits	Charges	produits
1	Ordre public		58'500.00	23'400.00	0.00	
6	Transport et communications		427'800.00		232'580.40	
7	Protection aménagement du territoire		1'338'800.00		577'986.40	53'366.10
	Eau potable		251'000.00		167'705.90	18'504.90
	Eaux usées		939'600.00		345'191.00	21'086.30
	Ouvrages de protection		40'000.00		33'014.00	11'554.80
	Aménagement territoire		106'000.00		32'075.50	2'220.00
8	Forêts		10'000.00		5'097.00	
9	Finances et impôts				39'881.65	
Total			1'832'900.00	23'400.00	855'545.45	53'366.10
Excédents				1'809'500		802'479.35

Un dernier tableau est présenté avec les investissements en cours et à terminer pour un montant de CHF 1'087'200.-. Les investissements non débutés au 31 décembre 2017 pour un total de CHF 110'300.- ainsi que le total des investissements à voter ce soir pour un total de CHF 218'000.-. En finalité, si les crédits demandés ce soir sont acceptés, la commune devra encore financer CHF 1'415'500.-.

M. le Syndic la remercie. Ce qu'il faut relever est que le Conseil communal reste très prudent concernant le futur étant donné qu'il peut changer à tout moment.

Il est bien clair que ce qui est donné là peut changer. Tout dépendra des obligations données par l'Etat.

M. le Syndic passe la parole à la commission financière pour la lecture du rapport de révision fait par la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA.

2.3 Rapport de la Fiduciaire

M. Yves-André Sottas ne va pas lire la totalité du rapport qui indique les articles de loi, les responsabilités du Conseil communal, etc. Il va simplement lire l'opinion de l'audit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 8'223'036.85, ainsi qu'un bénéfice de CHF 25'347.21. »

Pour la Multifiduciaire Fribourg SA, MM. Marc Baudin et David Fleury.

2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à M. Benoît Dessibourg pour le rapport de la commission financière relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2017.

« En application des exigences légales, les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été contrôlés par la fiduciaire Multifiduciaire SA, désignée organe de révision (pour 3 ans) lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016.

Suite à l'audit opéré par la fiduciaire, celle-ci nous a recommandé d'approuver les comptes.

La commission financière a reçu les comptes et a procédé aux vérifications habituelles. Nous avons rencontré le Conseil communal et plusieurs questions ont été posées dont les réponses nous ont donné entière satisfaction.

Après amortissements supplémentaires de CHF 747'721.40, d'une attribution de CHF 1'810'000.- aux différentes réserves, le résultat comptable se solde par un bénéfice de CHF 25'347.21 alors que celui budgété était prévu à CHF 2'540.-.

Nous tenons à relever qu'après l'attribution à fin 2017, les réserves pour les péréquations cantonale et régionale se montent à CHF 2'350'000.-, soit le montant maximum autorisé par l'administration cantonale.

Nous nous plaignons également à relever la bonne tenue des comptes, les compétences et l'entregent de Mme Vial notre caissière ainsi que les bonnes relations avec M. Reymond, responsable des finances et avec les autres membres du Conseil communal.

A l'issue de nos travaux de contrôle, de nos entretiens avec les personnes concernées et sur la base du rapport de la fiduciaire Multifiduciaire SA, la Commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2017 tels qu'ils vous ont été présentés et commentés.

Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'administration communale pour tout le travail accompli durant l'exercice écoulé. »

M. le Syndic remercie la commission financière et demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

Il demande à l'Assemblée de voter l'approbation des comptes de fonctionnement avec un excédent de produits de CHF 25'347.21 et des investissements avec un total net de 802'179.35. Les personnes qui acceptent doivent lever la main.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par les citoyens. M. le Syndic les remercie pour la confiance.

3. Planification financière

A nouveau, ce point est une obligation pour les communes. Elle nous oblige de prévoir le futur des revenus et charges des communes pour les cinq prochaines années. L'année dernière, la population avait été informée que cette présentation serait faite cette année lors de cette assemblée. M. le Syndic pourrait présenter quelque chose mais cela ne servirait pas à beaucoup. Les questions à se poser sont : Quel sera le revenu pour les cinq prochaines années ? Quelles seront les charges ? Et la différence ? Au vu des comptes 2017, chacun peut se rendre compte de la difficulté de la tâche. Que faire comme projection pour l'année prochaine ? Faut-il prendre une moyenne des cinq dernières années ? Nous ne pouvons pas demander aux citoyens ce qu'ils gagneront plus tard, eux-mêmes ne savent pas ! Il nous manque énormément d'éléments d'équation.

Une évaluation plausible sera faite mais il est impossible de garantir que ces personnes restent habiter Crésuz pour les cinq ans à venir. Avec Mme Vial un calcul a été fait en prenant un revenu médian et en ajoutant les investissements futur (si acceptation de l'assemblée) que nous connaissons aujourd'hui (La Chaumine). Le calcul fait en interne ne sera certainement pas correct. C'est pourquoi M. le Syndic propose de présenter la planification financière lors de l'assemblée extraordinaire qui aura lieu rapport avec l'investissement de la Chaumine, où deux scénarios seront faits (avec et sans investissements). Ce qui permettra d'être un peu plus juste.

Etant donné qu'il n'y a pas de réaction, M. le Syndic passe la parole à M. Philippe Baeriswyl pour le premier investissement qui concerne une régularisation de crédit pour la Route des Planches.

4. Route des Planches (section Rte des Roches – Ch. Louis-Ruffieux) - Réfection superstructure et revêtement - rapport de la commission financière – approbation

Comme chacun le sait, un crédit a été voté pour les travaux de mise en séparatif des collecteurs sur le secteur de la Route des Roches. Voir tracé jaune du plan ci-contre. L'attribution des mandats aux entreprises a été faite selon les marchés publics. La totalité des travaux se sont bien déroulés.

Il a été constaté, que la liaison de la Route des Roches jusqu'au chemin Louis-Ruffieux était en mauvais état. Aussi, un devis a été demandé à l'entreprise de génie civil sur place. Après application des prix unitaires, un préavis a été demandé à la commission financière. Cette dernière était favorable. C'est à ce moment-là que le Conseil communal a attribué ces travaux complémentaires à l'entreprise Brodard. D'un point de vue financier, ces travaux occasionnaient un investissement de CHF 148'000.- environ. En appliquant les prix unitaires de la soumission, nous avons pu adjudger ces travaux pour un montant de CHF 122'000.-.

La raison de cette demande de crédit est principalement pour régulariser la situation en relation avec cet investissement pour la Route des Roches.

M. le Syndic le remercie et complète en mentionnant que comme les ouvriers et les machines étaient déjà sur place, il aurait été bête de ne pas les utiliser. De plus, la route a passablement été endommagée par les précédents travaux.

Il passe la parole à la commission financière qui a été, au préalable, informée.

M. Alain Philipona lit le rapport de la commission financière : « En fonction du résultat prévisionnel des travaux de réfection de la route des Roches, un solde d'environ CHF 300'000.- est disponible par rapport au crédit d'investissement de CHF 1'198'000.- accepté par l'Assemblée communale. Suite à ce résultat et afin de profiter de l'infrastructure de chantier en place, le Conseil communal propose un nouvel investissement concernant la réfection de la route des Planches – section route des Roches/chemin Louis-Ruffieux.

Ces travaux étaient estimés à CHF 141'140.-. Le coût réel des travaux réalisés se monte désormais à CHF 122'000.-.

La commission financière préavis favorablement la réalisation de ces travaux sous réserve de l'approbation de l'Assemblée communale. »

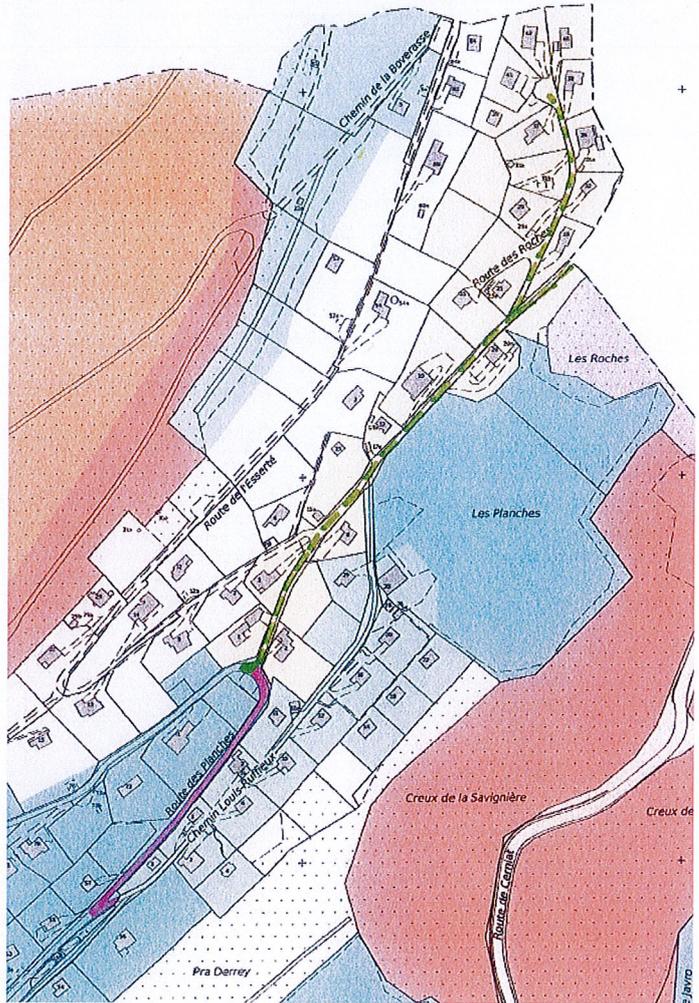
M. le Syndic le remercie et demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

Acceptez-vous cette demande de régularisation de crédit d'un montant de CHF 122'000.- ?

Les citoyens acceptent à l'unanimité cette demande avec les remerciements de M. le Syndic.

La parole est à nouveau donnée à M. Baeriswyl.



5. Crédit complémentaire pour la rénovation du réservoir de l'Esserté – rapport de la commission financière – approbation

La deuxième demande de crédit complémentaire concerne la rénovation du réservoir de l'Esserté. Depuis l'octroi d'un crédit de CHF 80'000.-, le plan d'infrastructure sur le réseau d'eau potable (PIEP) est arrivé. Dans le cadre de ce plan, il est noté que les conduites de ce réservoir sont anciennes et il y a lieu de les changer et de mettre des conduites en acier inox. Le deuxième point concerne l'approvisionnement en eau potable de notre commune qui est fait depuis deux endroits (source de la Boverasse et Sous la Fin). Des discussions sont fortement avancées pour qu'à futur, l'approvisionnement en eau de Crésuz se fasse par la commune Val-de-Charmey. Afin de pouvoir s'approvisionner à Val-de-Charmey, il y a lieu de remettre en état notre réservoir de l'Esserté. C'est pourquoi le Conseil communal demande ce crédit complémentaire d'investissement de CHF 35'000.-.

M. le Syndic le remercie et passe la parole à la commission financière.

M. Yves-André Sottas nous lit le rapport : « Dans le cadre de la rénovation du réservoir de l'Esserté, pour lequel un crédit d'investissement de CHF 80'000.- avait été accepté par l'Assemblée, le remplacement de la tuyauterie n'était pas planifié.

Dès lors, un crédit complémentaire s'élevant à CHF 35'000.- s'avère nécessaire pour les raisons invoquées par le Conseil communal.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux. »

M. le Syndic le remercie et demande s'il y a des questions ?

M. Georges Eggertswyler : Le but n'est pas de supprimer l'approvisionnement en eau propre de Crésuz ? Il s'agit simplement de le renforcer ?

M. Baeriswyl lui confirme. L'idée de s'approvisionner depuis Val-de-Charmey et de diminuer voir supprimer l'approvisionnement en eau potable depuis EauSud, tout en conservant le quota comme eau de secours.

M. le Syndic précise que des travaux ont été faits l'année dernière pour alimenter Cerniat depuis Charmey. Il ne faut pas oublier que le réservoir de l'Esserté est la réserve incendie de toute la Vallée étant donné qu'il est situé le plus haut de tous. Il faudra donc qu'il soit toujours alimenté.

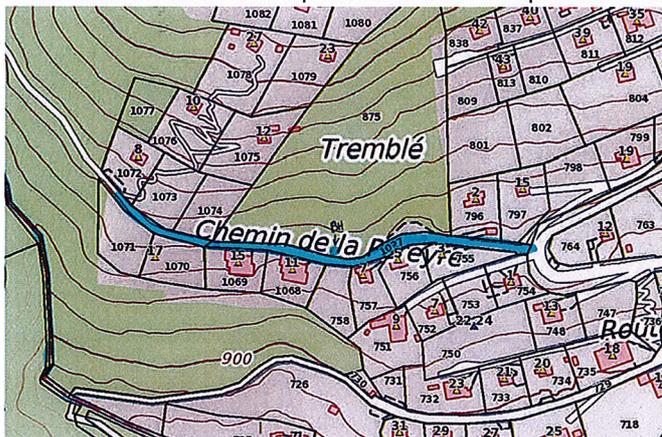
Etant donné qu'il n'y a aucune autre remarque, il passe au vote.

Acceptez-vous ce crédit complémentaire pour la rénovation du réservoir de l'Esserté pour un montant de CHF 35'000.- financé par la trésorerie ?

Les citoyens acceptent à l'unanimité cette demande avec les remerciements de M. le Syndic.

6. Crédit relatif à l'adduction d'eau au Chemin de la Pereyre – rapport de la commission financière – approbation

Cette demande de crédit consiste à remplacer la conduite d'eau du Chemin de la Pereyre. Lors de l'établissement du PIEP, des calculs sont faits afin de connaître la pression de chaque borne hydrante de la commune. Il a été constaté que la borne hydrante située en haut du Chemin de la Pereyre manquait de pression. La conduite alimentant tout le secteur est en très mauvais état. La deuxième raison est que le secteur n'est pas équipé de borne hydrante. Aussi, les rayons de couverture en cas d'incendie ne sont pas respectés. Cette demande d'investissement prévoit la mise en place d'une nouvelle borne hydrante. Voir point bleu du plan ci-contre.



M. le Syndic le remercie et passe la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Philipona lit le rapport : « La conduite existante étant en mauvais état et pour garantir une couverture incendie adéquate sur ce secteur, le remplacement de la conduite est nécessaire. Le coût de ce projet est estimé à CHF 130'000.- et sera financé par la trésorerie. Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget. La commission financière préavis favorablement le remplacement de la conduite du Chemin de la Pereyre. »

M. le Syndic le remercie et demande s'il y a des questions ? Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

Acceptez-vous ce crédit relatif à l'adduction d'eau au Chemin de la Pereyre pour un montant de CHF 130'000.- financé par la trésorerie ?

Les citoyens acceptent à l'unanimité cette demande avec les remerciements de M. le Syndic.

7. Crédit relatif à la mise en conformité des installations de la STAP de la Boverasse – rapport de la commission financière – approbation

M. Baeriswyl : Il s'agit de mettre en conformité la station de pompage (STAP) et traitement d'eau de la Boverasse. Notre propre source d'approvisionnement est tout à fait traitée de manière conforme à la législation selon le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). Il y a toutefois deux éléments qui doivent être remplacés. 1. Le système de traitement UV, permettant d'éliminer tous les germes, qui est fonctionnel mais qui ne dispose d'aucun moyen d'affichage numérique (exigence du canton). 2. Le compteur d'eau actuel est placé sur le réseau « eau brut » et avant d'arriver dans le réseau, une partie de cette eau brut repart dans le ruisseau. En conséquence, nous n'arrivons pas à voir la quantité effective d'eau produite par la STAP et introduite dans le réseau. Pour l'instant elle fonctionne très bien comme ceci. Toutefois, lors de l'approvisionnement par la commune Val-de-Charmey, il sera indispensable de pouvoir calculer de manière exacte la quantité d'eau de notre propre source et la quantité d'eau provenant de Val-de-Charmey.

M. le Syndic le remercie et passe la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Dessibourg lit le rapport : « Notre système de traitement UV ne correspond plus aux normes actuelles et doit être remplacé. Le Conseil communal propose l'installation d'un débitmètre sur la conduite. La commission financière préavis favorablement cet investissement de CHF 28'000.- financé par la trésorerie. »

M. le Syndic le remercie et demande s'il y a des questions ? Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

Acceptez-vous ce crédit relatif à la mise en conformité des installations de la STAP La Boverasse pour un montant de CHF 28'000.- financé par la trésorerie ?

Les citoyens acceptent à l'unanimité cette demande avec les remerciements de M. le Syndic.

8. Crédit relatif à la mise en place d'un collecteur EU-EC au Chemin Louis-Ruffieux 10 - rapport de la commission financière – approbation

M. Baeriswyl : Cette demande était en fait un cas d'urgence. M. Radell, propriétaire de l'habitation sise au Chemin Louis-Ruffieux 10 a prévu d'agrandir sa maison et les travaux vont débuter tout prochainement. En contrebas de cette propriété, la commune a un collecteur d'eau qui, dans le futur, devra être mis en système séparatif. Compte tenu de l'agrandissement projeté par M. Radell, il ne sera plus possible pour la commune d'intervenir sur le site pour effectuer des travaux sur ce collecteur. Aussi, la mise en place de ces deux collecteurs a été faite afin de ne pas avoir de problème dans le futur. Compte tenu du caractère d'urgence des travaux, l'investissement a déjà été réalisé.

M. le Syndic le remercie et passe la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Sottas lit le rapport : « Conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), l'installation d'un collecteur en dessous du Chemin Louis-Ruffieux est planifiée. L'agrandissement du bâtiment sur l'article en question nécessite la construction de ce collecteur afin de garantir l'accès des machines. Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget. La commission financière préavise favorablement la réalisation de ce collecteur. »

M. le Syndic le remercie et précise que l'investissement a déjà été réalisé mais pour la protection du Conseil, le montant engagé n'excédait pas la délégation de compétence de CHF 20'000.- accordée par les citoyens en 2016. Il demande s'il y a des questions ? Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

Acceptez-vous ce crédit relatif à la mise en place d'un collecteur EU-EC au Chemin Louis-Ruffieux 10 pour un montant de CHF 25'000.- financé par la trésorerie ?

Les citoyens acceptent à l'unanimité cette demande avec les remerciements de M. le Syndic.

9. Approbation de la modification du Règlement scolaire

M. le Syndic passe la parole à Mme Borcard. Etant donné la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire, qui entre en vigueur le 1^{er} août 2018, le règlement scolaire de la commune a dû être mis à jour. Chacun a pu lire le nouveau règlement dans le livret de convocation à cette assemblée. Les principales modifications ont été faites par rapport aux transports. Dorénavant ce sont les communes qui devront prendre en charge les frais de transport. De plus, la commission scolaire n'existera plus, elle sera remplacée par un conseil des parents. C'est pourquoi le règlement a été modifié. Ce dernier a été validé par la DICS ainsi que par le service des communes. Les communes de Châtel-sur-Montalvens et Val-de-Charmey ont déjà validé leur règlement en assemblée. Y a-t-il des questions ?

Mme Anne-Sophie Aeby : Par rapport aux transports, serait-il possible d'aller encore plus loin dans ce qui est noté ? Dans le sens de trouver des moyens pour limiter au maximum le temps que les enfants passent dans le bus ? Est-ce que ce règlement est encore modulable, pouvons-nous encore le modifier ?

Mme Borcard : Quelle serait la modification demandée ? Ce règlement est un règlement type donné par le canton. Nous pouvons l'ajuster mais nous n'avons pas une grande marge de manœuvre.

M. Nicolas Roschi se permet de compléter : « Le Conseil communal fait surveiller la prise en charge et le dépôt des élèves à l'école ». Cette phrase veut bien dire « à l'école » et donc sur le futur site de Charmey. Cela ne veut pas dire que les enfants pris en charge à Crésuz pour aller en bus jusqu'à Charmey, seront surveillés. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Concernant les temps de trajet, certaines questions restent ouvertes. Il n'y a pas lieu de s'affoler avec les rumeurs (bus de ligne ou autre) qui circulent. Les Conseils communaux des trois communes doivent trouver des solutions. Les temps de trajet, nous ne pouvons pas les limiter aujourd'hui étant donné que nous ne savons pas comment se feront les trajets lors des futures rentrées scolaires.

Mme Aeby : En rapport aux aspects pratiques, elle comprend bien. Toutefois certaines lignes doivent être respectées. En habitant en haut du village et avec les trajets actuels, il n'est pas possible de laisser un enfant aller seul à pied, il n'aurait pas le temps de manger. Dans ce cas-là, autant aller amener son enfant jusqu'à Charmey en voiture. Mme Aeby n'a pas de solution actuellement mais demande si la réflexion peut se faire afin d'en trouver une ?

Mme Borcard : Cette année était particulière par rapport aux trajets de midi. Dès la rentrée 2018, l'horaire d'école sera de 8h00 à 11h40 et les élèves recommenceront à 13h50 jusqu'à 15h30 (horaire 4/2). Le temps de midi sera plus long et comme il n'y aura qu'un seul site, les temps de trajets seront diminués également. Cet horaire ne devrait plus changer étant donné qu'il s'agit d'une exigence Harnos. Par contre, dans le règlement, nous ne pouvons pas inscrire d'heure précise. Dans la loi, un enfant doit avoir au minimum une heure pour la pause de midi.

M. le Syndic remercie chacun et demande s'il y a d'autres commentaires ? Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

Acceptez-vous la modification du Règlement scolaire ?

Les citoyens acceptent à l'unanimité cette modification avec les remerciements de M. le Syndic.

10. Approbation des statuts suite à l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF)

M. le Syndic passe la parole à M. Challande.

Chacun a pu prendre connaissance de ce nouveau règlement ainsi que de ses statuts dans le livret de convocation à l'assemblée. Il en donne un bref résumé. La loi cantonale sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance. En 2002, les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse ont créé un service d'ambulance sud fribourgeois. La gestion de ce service a été confiée à l'Hôpital Sud Fribourgeois puis à l'HFR par une convention. Cette dernière a été résiliée par l'HFR en août dernier pour le 31 décembre 2017. Par conséquent, les trois préfets, les directeurs des Réseaux Santé et le directeur de l'Ambulance ont analysé plusieurs variantes et ont proposé de créer cette association de communes. En novembre dernier, les délégués de chaque commune ont été convoqués pour une assemblée et chacun a accepté cette proposition. Cette décision doit être approuvée par les assemblées communales de chaque commune membre. Nous n'avons pas vraiment le choix, si le point est refusé, Crésuz devra organiser son propre service d'ambulance ! Y a-t-il des questions ?

M Jean-Claude Papaux : Où se trouve le stationnement des ambulances ?

M. Challande : A Vaulruz.

Mme Claire Quakernack : Est-ce que ce service envoie aussi des hélicoptères ?

M. le Syndic : Uniquement des ambulances. La Rega intervient mais tout dépend du type d'accident et du lieu d'accident.

M. Walter Quakernack : Où nous amène-t-il ?

M. le Syndic ne peut répondre à cette question.

M. Yves-André Sottas répond que tout dépend du cas.

M. le Syndic : Comme il n'y a pas d'autre question, il passe au vote.

Acceptez-vous l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance du Sud Fribourgeois (ASF) et approuvez-vous les statuts y relatifs ?

Les citoyens acceptent à l'unanimité cette adhésion avec les remerciements de M. le Syndic.

M. le Syndic remercie tout le monde pour leur contribution et passe au dernier point. Le Conseil communal a quelques informations à transmettre aux citoyens. Il passe la parole à M. Nicolas Roschi pour une information sur le projet de La Chaumine.

11. Divers

La Chaumine

En fin d'année passée, un crédit d'étude à hauteur de CHF 200'000.- pour l'engagement d'une étude d'architecte pour l'élaboration d'un projet a été accepté par la population. Par la suite, une demande de crédit de construction sera proposée. L'appel d'offres pour la réalisation de l'étude était conséquent puisqu'il a été décidé de partir sur un mandat de planification générale. C'est une bonne chose pour le Conseil communal étant donné qu'il y a un seul mandataire et c'est l'architecte qui sous-traitera tous les mandats spécialisés. Nous avons ainsi une seule personne responsable. Les coûts sont plus élevés et nous sommes ainsi passés en procédure ouverte (trois procédures existent : ouverte, sur invitation et de gré à gré). Nous avons reçu sept offres d'architectes, tous du canton de Fribourg. Finalement, c'est le bureau Alexandre Clerc à Fribourg

qui a obtenu le mandat. La décision s'est faite avec un certain nombre de critères (prix, qualification, référence du bureau, qualité des réflexions apportées).

Le Conseil communal fait son mea culpa pour une erreur (sans conséquence) commise au niveau de la notation du prix. Ce n'était pas une erreur de jugement mais bien une erreur dans la manière de noter. Au départ, c'était un autre bureau qui a obtenu le mandat. L'erreur a été corrigée de suite, sans avoir reçu de recours. A ce jour, les délais de recours sont passés et c'est le bureau Alexandre Clerc qui a obtenu le mandat et qui travaille déjà sur l'avant-projet.

Le groupe de travail reste en fonction. Trois sous-groupes ont été créés, une commission de bâtisse, une commission culture et loisirs et une commission finance et recherche de fonds. La première séance est fixée à demain.

Dans le planning, une séance d'information à la population est prévue en septembre 2018 pour ensuite organiser une Assemblée communale pour la demande de crédit en février 2019.

Y a-t-il des questions ?

M. Walter Quakernack : Quelles sont les qualités de ce bureau ? Quels projets ont-ils réalisés ?

M. Roschi : Dans l'appel d'offres, il y avait, dans les critères, une demande sur les références. Les bureaux devaient prouver qu'ils avaient déjà géré un tel projet en tant que mandataire général. De tête, le bureau Alexandre Clerc avait construit une administration, une école et une salle polyvalente. Le nombre de point pour ce critère était au maximum.

PAL

M. Roschi donne les dernières nouvelles sur le PAL. Lors de la mise à l'enquête en mai 2017, nous avons reçu sept oppositions, dont une a été immédiatement retirée et une autre, suite à une solution trouvée en commun, a été retirée également. C'est pour cela qu'une nouvelle mise à l'enquête a été faite en novembre 2017.

Le Conseil communal a statué sur les oppositions. Le dossier du PAL a ainsi pu être déposé ce jour au canton. Aujourd'hui, le dossier est terminé pour la commune, nous attendons la décision du canton.

Nouveau complexe scolaire à Charmey

M. Baeriswyl donne quelques nouvelles par rapport à ce dossier. A la suite de la dernière commission de bâtisse, il a été confirmé que les élèves seront dans le nouveau complexe pour la rentrée scolaire 2018. Tout n'est pas terminé, dont les aménagements extérieurs, mais toutes les mesures de sécurité seront prises. Une inauguration est prévue en octobre 2018. Les coûts sont pour l'instant maîtrisés par rapport au budget.

Fête du 1^{er} août

Cette année, Crésuz à l'honneur d'organiser la fête du 1^{er} août qui aura lieu le 1^{er} août 2018. L'orateur de cette année sera M. Charles Dewarrat, Directeur de la Croix-Rouge Fribourgeoise. Afin que cette fête se déroule au mieux, les citoyens désirant donner un coup de main sont les bienvenus.

Souper des quatre saisons

M. Baeriswyl remercie tout le monde pour la participation à la soupe caritative du début d'année. Un montant de CHF 1'500.- a pu être versé aux Cartons du Cœur. Un souper a été fixé au 26 mai prochain mais au vu du nombre d'inscriptions, il est annulé. Le comité a déjà agendé un souper dans le courant de cet automne.

Divers

Mme Carole Pythoud : Serait-il envisageable de prévoir une liaison entre les nouveaux immeubles (route de la Maladère) et l'église ? En hiver, il y a des enfants qui longent la route de la Maladère et comme à un moment donné il n'y a plus de trottoir et qu'il fait nuit, c'est très dangereux.

M. Roschi informe que ce passage existe déjà. Il est peu utilisé actuellement, une signalétique va être mise en place afin que les citoyens sachent que ce chemin existe et qu'il est communal.

M. Christian Andrey : Concernant le projet de la Chaumine, l'ancien bureau d'architecte avait fait une esquisse. Est-ce que le nouveau bureau va utiliser cette esquisse pour travailler ? Ou un tout nouveau projet sera fait ?

M. Roschi : Afin d'avoir un œil ouvert, il a été proposé aux architectes ayant déposé une offre de partir d'une feuille vierge. Chacun avait le projet en main mais ils ont tous proposé leur propre projet.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre intervention, M. le Syndic remercie tout le monde et au nom du Conseil communal, il souhaite à chacun, une bonne rentrée et une belle soirée. Pour terminer, il a le plaisir de nous inviter à une verrée.

L'Assemblée se termine ainsi à 21h25.

Au nom de l'Assemblée communale

La Secrétaire



S. Negrini



Le Syndic



J.-C. Reymond